



PROCES VERBAL

COMMISSION LOISIRS

Saison 2021/2022

REUNION DU 06 DECEMBRE 2021

Présent(e)s : Mme Virginie FRANÇOIS – M. Rudolph GRAFF – M. Lionel PARZISZ

Excusé(s) : M. Jérôme ROMEDENNE

1. BILAN SAISON 2020 – 2021

Le président fait part du bilan qu'il a fait au Comité Directeur concernant la commission loisir sur la saison 2020-2021.

Rapport en PJ.

2. NOUVELLE COUPE LOISIR

Il est envisagé la création d'une nouvelle coupe en Loisir qui sera proposée au Comité Directeur pour validation.

Principe : Le premier du championnat rencontrera le vainqueur de la coupe sur la saison précédente. Le match se jouera en ouverture de championnat sur la saison suivante.

3. RAPPEL DES REGLES SANITAIRES

Au vu du contexte sanitaire actuel il convient de rappeler aux clubs l'importance des règles sanitaires et de leurs STRICT RESPECT.

Pour votre information, l'activité est maintenue (extérieur et Futsal) jusqu'à décision contraire du ministère et FFF.





Il est rappelé que :

- *Les protocoles sanitaires doivent toujours être strictement appliqués : la distanciation, l'aération et la désinfection des locaux, les mesures barrières individuelles sont indispensables au maintien de la pratique.*
- *Le port du masque en intérieur et en extérieur redevient strictement obligatoire pour tous, dès lors que l'on n'est pas en situation de pratique : pour le football le port du masque redevient obligatoire pour les remplaçants et les licenciés sur le banc de touche, seul les pratiquants en activité et l'éducateur principal sont autorisés à le retirer.*
- *Le contrôle du pass sanitaire doit être systématisé dans tous les lieux recevant du public, **le pass sanitaire valide est obligatoire pour tous les évènements rassemblant du public***

PAS DE PASS SANITAIRE VALIDE = PAS DE PRATIQUE

Les tests ne sont plus valables que 24h (à la minute près)

<https://marne.fff.fr/simple/rappel-pratique-et-mesures-sanitaires/>

4. REPORTS

Le Président rappelle qu'aucun report de match pour manque d'effectifs ne sera validé.

Les matchs de la première phase qui ont été reportés devront être joués avant la reprise de la deuxième phase.

Aucun report de matchs reprogrammés ne sera autorisé, les clubs peuvent jouer les matchs reprogrammés en avance.

La commission se réserve le droit de statuer sur les matchs qui ne seraient pas joués avant la reprise de la deuxième phase, les matchs pourront être considérés perdus par le club ayant demandé le report.

5. TOURNOI LOISIRS

La commission souhaite organiser un tournoi loisir le 26 juin 2022, le but étant de réunir les équipes de la saison encours ainsi que les futures équipes souhaitant intégrer le championnat la saison suivante.

Ce projet sera proposé au Comité Directeur pour validation et les conditions de mise en place.

Fin de séance

*La Secrétaire
Virginie FRANÇOIS*

*Le Président
Lionel PARSZISZ*